

 <p>ACADÉMIE DE RENNES Liberté Égalité Fraternité</p>	<p>Direction des services départementaux de l'éducation nationale d'Ille-et-Vilaine</p>	<p>MOUVEMENT DÉPARTEMENTAL D'ILLE-ET-VILAINE ENSEIGNANTS 1ER DEGRÉ PUBLIC 2023</p>	<p>Fiche - N° 9 FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE ASH</p>
<p>Division du 1^{er} degré - DIV1C Courriel : ce.35div1aff@ac-rennes.fr</p>			<p>Postes : Enseigner en RASED Aide à dominante pédagogique et aide à dominante relationnelle</p> <p>Renseignements : Tél. 02.99.25.11.02 ce.ien35.ashdep1d@ac-rennes.fr</p>

Poste : Enseigner en RASED
Aide à dominante pédagogique et aide à dominante relationnelle

Modalités de candidatures (pas d'entretien)

- Envoi de la présente fiche signée à la circonscription ASH 1er degré pour le 06 mars 2023 (ce.ien35.ashdep1d@ac-rennes.fr) – Voir fin de la présente fiche
- Saisie des vœux dans SIAM 1er degré courant avril 2023

Textes de références :

- Loi n°2005-102 du 11.02.2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- Circulaire n° 2014-107 du 18-8-2014
- Bulletin officiel n°10 du 11/03/2021 Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Annexe I Référentiel des compétences caractéristiques d'un enseignant spécialisé

Cadre général :

Les RASED, pilotés par les IEN de circonscription dans le cadre des pôles ressources, rassemblent des professeurs des écoles **titulaires d'une certification ASH** et des psychologues EDA (spécialité Education, Développement et Apprentissage).

Ils sont membres à part entière de l'équipe enseignante des écoles où ils exercent. Ils interviennent auprès des élèves de la maternelle au CM2, en classe ou en petits groupes.

NB : les postes publiés dans le cadre du Mouvement intra départemental ne concernent pas les psychologues EDA

Description de la mission :

Les personnels des RASED apportent l'appui de leurs compétences aux équipes pédagogiques des écoles. Ils les aident à analyser les situations, à reconnaître et prendre en compte les besoins des élèves et à construire des réponses adaptées.

Ils contribuent aussi à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans d'accompagnement personnalisés (PAP) et au suivi des projets personnalisés de scolarisation (PPS).

Les aides spécialisées visent à prévenir et remédier aux difficultés scolaires qui résistent aux aides que les enseignants des classes apportent à leurs élèves.

Les missions de chacun des enseignants personnels spécialisés ont été clairement redéfinies en 2014, tout en réaffirmant leur appartenance aux équipes pédagogiques. **Le pilotage et l'organisation des aides en fonction des besoins repérés dans les écoles y sont précisés.** Dans chacune des circonscriptions du 1er degré, **l'inspecteur de l'Éducation nationale de circonscription pilote la mise en œuvre des aides aux élèves et aux enseignants, en arrête l'organisation générale et les priorités, notamment dans le cadre du pôle ressources de circonscription.**

Compétences et connaissances mobilisables :

- Contribuer à l'aide personnalisée et à la mise en œuvre des programmes personnalisés de réussite éducative (P.P.R.E.).
- Repérer, grâce à une analyse partagée avec l'enseignant de la classe ou l'équipe pédagogique du cycle, les difficultés d'apprentissage de ces élèves.
- Identifier les obstacles à la réussite et les besoins qui en découlent
- **Construire des réponses adaptées aux difficultés d'apprentissage qu'éprouvent ces élèves**
- **Promouvoir les principes d'une scolarisation inclusive**
- Avoir un sens avéré du travail en équipe au sein de l'école, de l'antenne du RASED
- Coopérer avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire.

Tout accompagnement **des élèves devant s'articuler avec la scolarisation en classe, une aptitude à des formes de travail diverses, dont la co-intervention en classe, est essentielle.**

Supérieur hiérarchique direct : IEN de circonscription

Titres requis et modalités de nomination

- *RASED aide à dominante relationnelle* -> Uniquement accessibles aux enseignants titulaires du CAPPEI correspondant (parcours RASED) ou CAPASH (option G).
- *RASED aide à dominante pédagogique* -> Priorité aux **enseignants titulaires d'un CAPPEI** correspondant (parcours RASED) ou CAPASH (option E), puis aux autres personnels 1^{er} degré titulaires de la certification ASH.
Nouveauté Mouvement intra 2023 : Possibilité pour les enseignants non spécialisés et non engagés dans la formation CAPPEI de solliciter ces postes (nomination à titre provisoire) et ce, dans la perspective d'une candidature ultérieure à la formation.

Pour les postes de RASED, il n'y a pas d'entretien mais la prise en compte de la candidature reste conditionnée par le retour de la présente fiche à l'IEN ASH 1^{er} degré

Être titulaire d'un permis B et disposer d'un véhicule

→ Fiche 9 – ASH à transmettre après signature à la circonscription ASH 1er degré pour le 06 mars 2023 – **sur l'adresse** courriel : ce.ien35.ashdep1d@ac-rennes.fr

Poste : Enseigner en RASED
Aide à dominante pédagogique et aide à dominante relationnelle

Nom

Prénom

Adresse académique

Vu et pris connaissance le

Signature